

*Subsides*

Lorsque viendra le moment d'agrandir l'aéroport, mettons dans 18 mois, il faudra au préalable publier une déclaration au sujet des répercussions sur l'environnement. Je compte qu'on la rédigera d'ici 12 mois, car c'est le délai imparti à l'équipe se consacrant à ce travail. Elle doit recueillir tous les renseignements disponibles à ce jour. Une fois ces renseignements publiés, nous devons tenir des audiences. J'espère que les intervenants, que ce soit les municipalités, les gouvernements provinciaux ou les particuliers, exposeront alors leurs idées au sujet des répercussions sur l'environnement.

Je désire souligner que jusqu'ici très peu de projets au Canada ont fait l'objet de déclarations préalables quant à leurs répercussions sur l'environnement. Nous nous acheminons dans une nouvelle direction, dans l'espoir que nous aurons fait tout le nécessaire en temps voulu. Lorsqu'il s'agit de l'aménagement d'une piste qui s'avancera dans la mer et coûtera plusieurs millions de dollars, il faut étudier l'environnement, discuter de la question et effectuer les changements nécessaires, s'il y a lieu.

**M. Reynolds:** J'invoque le Règlement, monsieur le président; quand le ministre a parlé de ma circonscription il a oublié d'ajouter Delta à Burnaby-Richmond. J'ai beaucoup d'estime pour les gens de Delta et je sais qu'ils n'aiment pas qu'on oublie de mentionner leur région quand on parle de cette circonscription. J'invoque le Règlement pour une autre raison: le député de Saint-Boniface a applaudi lorsque le ministre de l'Environnement a laissé entendre que le gouvernement essaie de bien faire les choses. Je n'en doute pas. Il y a des gens qui travaillent fort de ce côté-là mais il semble que les gens de la Colombie-Britannique ne sont pas d'accord avec le député, sinon ils ne se plaindraient pas.

**M. le vice-président:** A l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable député s'engage dans un débat. Je pense qu'il devrait prendre la parole en une autre occasion et faire ses propres commentaires concernant les remarques du ministre.

**M. Grier:** Monsieur le président, je veux dire quelques mots ce soir sur un sujet qui concerne l'environnement. Il n'en est pas fait mention aussi souvent que de certains autres. Je veux parler de la lutte contre le bruit, de la pollution par le bruit, de la réduction du bruit et de l'effet général du bruit sur l'environnement.

**M. Nielsen:** A commencer par le député.

**M. Grier:** Après avoir passé six semaines comme député à la Chambre des communes, je suis devenu plus conscient des effets du bruit sur l'environnement immédiat que je ne l'étais avant de venir ici.

**M. Nielsen:** Surtout là où le député siège présentement.

**M. Grier:** Le problème de la pollution par le bruit n'a cessé de nous préoccuper de plus en plus ces dernières années tout particulièrement dans les villes où les quartiers industriels et commerciaux voisinent avec les secteurs résidentiels. De plus en plus, les autorités compétentes en matière d'environnement, y compris celles qui relèvent du gouvernement fédéral devraient prendre conscience du problème croissant du bruit.

Dans les villes et les régions métropolitaines, le problème de la pollution par le bruit est particulièrement grave, surtout dans les secteurs où les activités industrielles s'exercent dans le voisinage des habitations. Ces conditions existent le plus souvent dans les vieux quartiers des villes ou dans les vieilles banlieues car c'est autour des

industries que les gens dans le passé cherchaient à habiter. D'ailleurs, la pollution par le bruit existe même dans les secteurs résidentiels où des appareils aussi inoffensifs que des climatiseurs peuvent après un certain temps en venir à gêner de façon intolérable les gens du voisinage immédiat.

En dépit du conflit de compétence entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et le fait que les municipalités livrent une certaine lutte contre le bruit, le gouvernement fédéral pourrait et devrait prendre certaines mesures. Je tiens particulièrement à ce que des mesures soient prises dans ce domaine car des problèmes se posent dans ma circonscription. J'espère que les députés ne m'en voudront pas de parler de ma propre circonscription à cet égard. Par contre, la plupart des députés qui représentent des circonscriptions urbaines y trouveront de semblables problèmes, j'en suis sûr.

Dans ma circonscription, les résidents de certains quartiers sont extrêmement ennuyés par des bruits qui proviennent des gares de triage du Canadien National et des gares de trains de banlieues qui appartiennent au gouvernement de l'Ontario. De concert avec des fonctionnaires d'autres niveaux de gouvernement et avec un groupe de citoyens, j'ai tenté pendant plusieurs mois de faire des démarches pour tenter de résoudre ce problème. Nos efforts n'ont rien donné. Tout d'abord il ne semble pas exister de normes uniformes qui fixent les niveaux de bruit qui sont acceptables et ceux qui sont intolérables. En deuxième lieu, on ne sait pas du tout qui a l'autorité pour traiter de ce problème: le municipal, le provincial ou le fédéral?

• (2020)

Ces gens-là comme d'autres se sont aperçus qu'il était presque impossible d'obtenir du gouvernement qu'il s'attaque de façon constructive à un problème qui inquiète sérieusement de nombreux résidents, qui diminue la valeur de leur propriété et semble défier toutes les solutions rationnelles auxquelles on s'attend.

Le gouvernement fédéral est obligé de s'occuper de cette question et je pense qu'il pourrait le faire d'une ou deux façons différentes. Une sorte de code de lutte contre le bruit à l'échelle nationale ou un ensemble de normes devrait être établi sous les auspices du ministère de l'Environnement. Ce code devrait régir les entreprises et les activités qui sont de compétence fédérale. Il servirait de guide à d'autres intéressés, aux industriels du secteur public et privé et au public en général. Par exemple, lorsque des citoyens demandent à leur conseil municipal de les aider à lutter contre le bruit, on leur répond souvent qu'il n'existe pas de normes satisfaisantes, que la question n'a pas encore été étudiée à fond et qu'il semble impossible de prendre des mesures dans l'immédiat.

Sans aller jusqu'à suggérer que le gouvernement fédéral s'ingère dans ces entreprises ou activités qui sont de la compétence d'un autre ordre de gouvernement, je pense qu'un ensemble de normes sûres et acceptables pour les spécialistes en la matière et pouvant être utilement connues du grand public, serait fort utile aux citoyens qui cherchent à corriger la situation et à faire diminuer la pollution par le bruit. En même temps, cet ensemble de normes devrait être imposé à toutes les entreprises qui relèvent du fédéral.

Les chemins de fer devraient d'ailleurs également s'y soumettre. A mon sens, les chemins de fer sont souvent les plus grands responsables. La situation n'est plus aujourd'hui ce qu'elle était il y a 50 ou 60 ans, alors que les